

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame MOREL Karine, Maire.

Etaients présents : MOREL Karine, LAHAYE Stéphanie, DAGUIN Paul, BRIANTAIS Catherine, PELISSON Patricia, TAILLANDIER Isabelle, LEBRETON Didier, , TAILLANDIER Vincent, HAMARD Nathalie, PELTIER, Serge. BIZEUL Claude, GANACHE Jean-Michel

Etaients absents et excusés :

Secrétaires de séance : Le Conseil Municipal a désigné Lebreton Didier, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice : 12
Quorum : 07
Présents : 12
Votants : 12

Mme le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :
- Création d'un Emploi Permanent à temps non complet
Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point.

2024.03.19.01	A/R Participation aux charges de fonctionnement des écoles privées LA PROVIDENCE de LA GUERCHE DE BRETAGNE ST ANNE de RANNEE NOTRE DAME DE LOURDES d'ETRELLES - 2023/2024
----------------------	--

Mme le Maire présente les demandes de participation aux charges de fonctionnement des écoles privées pour les élèves domiciliés à Rannée pour l'année scolaire 2023/2024.

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la participation de la commune est obligatoire pour les élèves de primaire et de maternelle mais elle ne l'est pas concernant les charges à caractère social.

LA PROVIDENCE de LA GUERCHE DE BRETAGNE :

	Nombre d'élèves (A)	Coût moyen départemental par élève (B) (circulaire préfectorale)	Charges caractères social à (Sorties pédagogiques + arbre de Noël) (C)	Total : (AxB)
MATERNELLE	14	1466 €	7 €	20 524 €
ELEMENTAIRE	24	424 €	8 €	10 176 €

Total : 30 718 €

ST ANNE De RANNEE :

	Nombre d'élèves (A)	Coût moyen départemental par élève (circulaire préfectorale) (B)	Total(AxB)
MATERNELLE	11	1466 €	16 126 €
ELEMENTAIRE	24	424 €	10 176 €

Total : 26 302 €

NOTRE DAME DE LOURDES d'ETRELLES :

	Nombre d'élèves (A)	Coût moyen départemental par élève (circulaire préfectorale) (B)	Total(AxB)
MATERNELLE	1	1466 €	1 466 €
ELEMENTAIRE	0	424 €	

Total : 1 466 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Décide, à l'unanimité :

- **DE REFUSER** de participer aux charges à caractère social pour l'école La providence de La Guerche de Bretagne.
- **DE PARTICIPER** au coût de fonctionnement des élèves du primaire et de maternelle domicilié à Rannée telle que présentés ci-dessus.
- **D'INSCRIRE** la dépense au budget primitif 2024

2024.03.19.02	A/R Participation aux charges de fonctionnement des écoles Publiques SONIA DELAUNAY ET EVELYNE BRISOU-PELLEN de LA GUERCHE DE BRETAGNE – 2023/2024
----------------------	---

Une demande de participation au fonctionnement des écoles publiques de La Guerche de Bretagne a été faite pour l'année scolaire 2023-2024 :

	NOMBRE D'ELEVES	COÛT	CHARGES A CARACTERE SOCIAL
MATERNELLE	3	1588 €	25 €
PRIMAIRE	14	437 €	25 €

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la participation de la commune est obligatoire pour les élèves de primaire et de maternelle mais elle ne l'est pas concernant les charges à caractère social.

Le montant de la participation de la commune de Rannée s'élèvera donc à :

- 3 maternels x 1 588 €
- 14 élémentaires x 437€

Soit un total de 10 882 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Décide, à l'unanimité :

- **DE REFUSER** de participer aux charges à caractère social.
- **DE PARTICIPER** au coût de fonctionnement des élèves du primaire et de maternelle domiciliés à Rannée. Le montant de la participation s'élèvera à **10 882 €.**
- **D'INSCRIRE** la dépense au budget primitif 2024,

2024.03.19.03	Convention de mise à disposition de la Salle 1 du complexe de Brétigné à L'association Racing Club Rannée-La Guerche de Bretagne.
----------------------	--

Madame le Maire présente au conseil municipal, la convention de mise à disposition de la Salle 1 du complexe de Brétigné à l'association Racing Club Rannée-La Guerche de Bretagne (**RCRG**)
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Mme. Le Maire à signer la convention entre l'association Racing Club Rannée-La Guerche de Bretagne (**RCRG**) et la commune de Rannée présentée.

2024.03.19.04	A/R Acquisition « Dernier Commerce » de la commune : « Bar-Tabac » Parcelle AA 140, sise 15, avenue de l'Ardenne.
----------------------	--

Mme Karine MOREL rappelle au conseil la décision, de la mandature précédente, d'acquérir la propriété de Mr et Mme Marchix.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu les délibérations : 2022.06.21.05 et 2022.12.13.06 actant le rachat du dernier commerce

Vu la délibération 2023.03.28.04 du 28 mars 2023 Déterminant le prix de vente.

Vu le budget de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'acquérir la propriété et le fonds de commerce de Mr et Mme Marchix au montant suivants :
 - 40 000 € pour les murs du commerce
 - 35 000 € pour les murs du logement au 1^{er} étage
 - 10 000 € pour le fonds de commerce
- Hors frais de notaire

- **DECIDE** que les frais de notaire seront à la charge de la commune
- **AUTORISE** Mme. le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer le compromis de vente, l'acte authentique et tout document relatif à cette affaire.

2024.03.19.05	Subventions 2024 aux associations communales et non communales
----------------------	---

Mme Catherine BRIANTAIS, 3^{ème} adjointe, vu la commission finances réunie le 13/03/2024, propose de verser une subvention pour l'année 2024 aux associations communales et non communales suivantes :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	Subventions 2024
ARP - Association de randonnées pédestres	150,00 €
APEL	720,00 €
Avenir Rannéen Musique	1 840,00 €
CATM - Association des Anciens combattants	70,00 €
Club de la Vallée de l'Ardenne	130,00 €
KLIK	150,00 €
RCRG - Racing Club Rannée La Guerche	1 700,00 €
Saint-Lazare	215,00 €
Symphonie Fleurie	560,00 €
TOTAL	5 535,00 €

ASSOCIATIONS NON COMMUNALES	Subventions 2024
Amicale des Donneurs de Sang canton de La Guerche de Bretagne	50,00 €
CLIC-CODEM de la Roche aux Fées	430,00 €
DOJO Guerchais	240,00 €
Equi'Partage	60,00 €
Jumelage la Guerche - Ksiaz	60,00 €
Les Jongleurs Gym	220,00 €
Outil en main	230,00 €
ADMR La Guerche de Bretagne	230,00€
Société des courses de La Guerche de Bretagne	200,00 €
Les restaurants du cœur	50,00 €
TOTAL	1770,00 €

Les subventions seront versées sous réserves du « contrat d'engagement républicain » signé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ACCORDER** aux différentes associations ci-dessus une subvention pour l'année 2024,
- **D'INSCRIRE** les dépenses au budget primitif 2024.

2024.03.19.06	Vente Chemin Rural à La Richardière – parcelle ZD 18 et WS 162 - Commune de RANNÉE/JAUAUDIN
----------------------	--

Vu la délibération n° 2019.07.16.05 en date du 16 juillet 2019, portant sur le lancement de la procédure de vente des chemins ruraux et de l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux.

L'enquête publique s'est déroulée du 14 au 29 novembre 2019.

Aucune observation n'avait été formulée et le commissaire-enquêteur avait émis un avis favorable à l'aliénation du chemin rural n°95 D2.

Vu la délibération n° 2020.01.21.03 en date du 21 janvier 2020, Approuvant l'aliénation des chemins ruraux et mise en demeure des propriétaires riverains d'acquiescer les terrains attenants à leur propriété

Vu la délibération n° 2020.06.09.04 en date du 09 juin 2020, portant sur la Détermination des prix de vente des chemins communaux, le conseil municipal décidait de :

- fixer le prix de vente du Chemin Rural à La RICHARDIERE -2 €/M² ;

Monsieur le Maire expose qu'il n'existe pas de propriétaires riverains autres que M. et Mme JAVAUDIN, se portant acquiesceurs. En conséquence, il peut être procédé à l'aliénation des terrains selon les règles suivies pour la vente des propriétés communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **VENDRE** à Monsieur et Madame JAVAUDIN, demeurant à RANNEE (35130), La Richardière, les parcelles cadastrées ZD 18 et WS 162 sise à RANNÉE (35130), au lieudit « La Richardière » d'une contenance totale de m² soit 1a 42ca (*un are quarante-deux centiares*) moyennant la somme de 2.00 € le mètre carré soit **284 €** (*deux cent vingt-quatre euro*) payable comptant le jour de la signature de l'acte de vente, *les frais de notaires seront à la charge de l'acquiesceur.*
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'un de ses adjoints à signer ledit acte de vente qui sera reçu par Maître ODY, notaire à La Guerche de Bretagne ou tout autre notaire choisi par Madame le Maire, ainsi que tous les documents nécessaires au formalisme de la vente

2024.03.19.07	Création d'un Emploi Permanent à temps non complet
----------------------	---

Mme Le Maire rappelle au Conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Mme Le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes effectuer les travaux de nettoyage, d'entretien et de remise en ordre des surfaces et locaux du patrimoine de la collectivité et de leurs abords. Assurer l'entretien courant des matériels et machines utilisés.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1er Janvier 2024, un emploi permanent d'agent polyvalent chargé de l'entretien relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} Classe à temps non complet, pour une quotité horaire de 20/35e.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Ce poste est pourvu à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **DE CREER un emploi permanent sur le grade Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère Classe** pour effectuer les missions de suivantes : effectuer les travaux de nettoyage, d'entretien et de remise en ordre des surfaces et locaux du patrimoine de la collectivité et de leurs abords. Assurer l'entretien courant des matériels et machines utilisés.
à temps non complet (20/35^{ème}), à compter du 1er Janvier 2024.

- **DE MODIFIER** le tableau des emplois,

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Décisions du Maire, prises dans le cadre de ses délégations-

Kabelis	Engrais pour stade de foot	324 € 00
Super U	Sèche-linge	249 € 00
Bureau Vallée	Meuble à dossier suspendu	542 € 78
Gallard	Lance pour Karcher	240 € 05

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire propose de créer différents groupes de travail afin de structurer les investissements à venir :

-

TRAVAUX PREVUS	GROUPE DE TRAVAIL
Travaux de rénovation de l'église (2 ^{ème} tranche)	Jean Michel Ganache Claude Bizeul Karine Morel Vincent Taillandier
Dernier commerce	Patricia Pellisson Serge Peltier Jean-Michel Ganache Stéphanie Lahaye
Etang et Liaison douce « Moussé-Rannée »	Paul Daguin Vincent Taillandier Catherine Briantais Isabelle Taillandier
Aménagement du cimetière	Paul Daguin Vincent Taillandier Catherine Briantais Isabelle Taillandier
Révisions du PLU	Patricia Pellisson Vincent Taillandier Stéphanie Lahaye Karine Morel Didier Lebreton

- **Prochaine commission finances :**

La commission finance se tiendra le 25 mars prochain.

- **Désignation d'un représentant pour la commission de contrôle des listes électorales :**

Didier LEBRETON se porte volontaire.

- Désignation d'un représentant pour l'association de **Jumelage la Guerche – Ksiaz :**

Didier LEBRETON se porte volontaire.

- **Compte rendu de la commission « fleurissement urbain » du 2 mars 2024 :**

Suite à un tour de bourg, la commission fleurissement a fait part au conseil municipal des différents endroits où des plants sont à faire :

- le lavoir, place André Taillandier.

La commission a proposé également différents nouveaux aménagements :

- plantes grimpantes contre les murs coté monument et parc de la mairie
- transformer les espaces verts place de l'église en espaces fleuris (avec rappel des fleurs en haut de l'avenue de l'église)
- planter l'espace du lotissement rue G Bizet
- La commission propose une opération "seconde vie des plantes" et un appel aux bénévoles pour différents petits travaux.
- **Nomination du responsable Pêche :**
- Paul Daguin : titulaire
- Vincent Taillandier : suppléant

Compte rendu de la commission dernier commerce.

- Mme Lahaye expose qu'elle a organisé un rendez-vous avec Mme Caroline Leclerc, afin d'obtenir des informations sur la création d'un bar associatif. Cette rencontre aura lieu le 13 Avril 2024.

Les élus explorent différentes possibilités sur l'avenir du bâtiment

- **Rappel : Elections européennes : 09 juin 2024**

Rappel de la Date du prochain Conseil Municipal

Jeudi 18 avril 2024

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.

➤ *Page de signatures*

MOREL Karine

LAHAYE Stéphanie

DAGUIN Paul

BRIANTAIS Catherine

GANACHE Jean-Michel

PELISSON Patricia,

TAILLANDIER Isabelle

PELTIER Serge

HAMARD Nathalie

LEBRETON Didier

BIZEUL Claude

TAILLANDIER Vincent